

# ATTON

MAGAZINE MUNICIPAL

N°41



Commune d'*Atton*



# SOMMAIRE



1

VIE MUNICIPALE



2

CÉRÉMONIES

3

VIE DU VILLAGE



4

CCAS



5

ATTON JADIS



6

VIE ASSOCIATIVE

7

ÉTAT CIVIL



8

INFORMATIONS  
DIVERSES



# LE MOT DU MAIRE

Les restrictions sanitaires sont derrière nous. J'espère que vous avez pu retrouver le plaisir du partage et des manifestations.

2022 a été une année riche de ce point de vue : marchés, théâtre, manifestations sportives, sans oublier la fête patronale, sa brocante et sa fanfare.

Ces instants de bonheur sont si importants dans nos vies.

Ces événements ont été permis grâce à l'engagement de bénévoles et à celui de l'équipe municipale, que je salue.

2022 s'est aussi révélée l'année de réalisations de projets lancés en début de mandat : création d'une aire de jeux à côté de la mairie, écluse rue de Loisy, infrastructures sportives au stade qui retrouve un nouveau visage. La belle fréquentation de cet espace de vie est le symbole de cette réussite et le meilleur retour possible.

*Tout cela témoigne de la belle vitalité d'Atton.*

Mais 2022 fut hélas aussi une année de crise. Guerre en Ukraine, crise énergétique, inflation des prix. L'année a été difficile pour nombre d'entre nous.

Nous devons avoir une pensée émue pour ceux qui ont tout perdu à cause de la guerre.

Pour 2023, nous devons faire preuve de modération dans les dépenses publiques. La gestion financière d'Atton est saine. Une grande partie des travaux que nous avons réalisés ont pu bénéficier d'importantes subventions car je suis allée frapper à toutes les portes de nos partenaires pour plaider notre cause et je tiens à remercier La Région Grand Est, La Communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson, le Conseil Départemental et l'Agence nationale du sport : tous ont été sensibles à nos projets et nous ont accordé des subventions.

La prudence face à la crise énergétique nous oblige à réfléchir à des actions pour réduire l'impact d'une augmentation de l'Énergie.

Le projet d'isolation des bâtiments municipaux devrait aboutir cette année.

Le choix des LED pour l'éclairage public nous permet de faire face plus sereinement aux hausses des prix. L'éclairage n'a pas été totalement éteint la nuit en revanche la puissance a été limitée à 50% pour réduire les consommations.

La recherche de subventions importantes obtenues auprès des organismes publics nous ont permis de réaliser tous ces projets sans augmentation de la dette publique ou de l'impôt.

Cette prudence dans la dépense publique ne doit pas non plus nous faire renoncer à nos actions pour rendre Atton encore plus attrayante.



En 2023 vous pourrez compter sur mon engagement et ma détermination pour défendre Atton et améliorer encore notre cadre de vie. Les projets ne manquent pas.

Nous sommes déjà en train de réfléchir à l'entretien de nos routes, à la végétalisation de l'espace public et surtout à notre école qui occupe toutes nos pensées.

Si vous avez des demandes ou des suggestions n'hésitez pas à venir me rencontrer en mairie.

Bonne lecture,  
Avec tout mon dévouement

**Marlène CURINA PRILLIEUX**  
Maire d'Atton

# UNE PAGE, UNE ÉLUE

Élue municipale depuis 2014, j'ai toujours souhaité prendre part à la vie de ma commune en accompagnant nos concitoyens dans une bonne harmonie et dans le respect de tous.

En effet, originaire d'Atton, agricultrice à mi-temps et travaillant au Centre de comptabilité agricole, ma bonne connaissance du village est un atout pour tous.

En 2020, avec l'équipe de Marlène, notre maire, je suis élue deuxième adjointe.

J'ai déléguation de fonction pour exercer : sécurité et embellissement des rues de notre village.

Membre du CCAS (Centre communal d'Action Sociale) depuis 2014, les problématiques sociales sont au cœur de mes préoccupations.

La vie du village et le comité des fêtes me permettent de rencontrer les Attonnaises et Attonnais. Également chargée de la cohésion sociale et associative, j'aime être à l'écoute de leurs attentes.

Assistant à diverses commissions au sein de la Communauté de Communes : CCBPAM, je suis impliquée dans les services aux communes, les affaires sociales et les chantiers d'insertion.

Sincère, loyale et impliquée, je prends les choses à cœur et j'aime à dire ce qui me paraît juste. C'est important : en échangeant nos points de vue, nous avançons vers l'intérêt général.



# LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS 2022

## >> BUDGET 2022

La Commission des Finances, qui s'est réunie le 16 mars 2022, a émis un avis favorable.

> Dépenses d'investissement :	381 409,60 €
> Recettes d'investissement :	381 409,60 €
> Dépenses de fonctionnement :	579 790 €
> Recettes de fonctionnement :	579 790 €

## >> SUBVENTIONS

### Subventions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget 2022 les subventions et cotisations suivantes :

> CCAS :	11 000 €
> FC Atton :	2 000 €
> Comité des fêtes :	3 000 €
> AFR Atton :	3 000 €

Monsieur Alain Parmentelat, Président de l'AFR Atton n'a pas participé au vote relatif à la subvention de l'AFR Atton.

Madame Nathalie Paucet, présidente du Comité des fêtes et Monsieur Fabrice Huet, vice-président du comité des fêtes n'ont pas participé au vote relatif à la subvention du comité des fêtes.

### Subventions et contributions diverses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget 2022 les subventions et cotisations suivantes :

> RPI du VAL :	175 000 €
> ADM 54 :	3 400 €
> Association du Souvenir Français :	50 €
> CAUE :	200 €
> Une Rose un Espoir :	250 €
> SNI :	200 €
> Croix Rouge :	200 €
> Restos du Cœur :	250 €
> ANPCEN :	150 €

Adopté à l'unanimité.

Pour financer un projet, il faut aller à la recherche de subventions et de partenaires :



### Création d'un cheminement doux reliant Atton à Pont-à-Mousson :

> Subvention de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson (fonds de concours) : 61 614 €

### Achat d'une parcelle dans l'Espace Naturel Sensible : 22 000 €

> Subvention de l'Agence de l'eau : 9 340 €  
> Subvention du Conseil départemental : 8 400 €

### Création d'un terrain multisport et acquisition d'appareils de fitness :

> Subvention de l'Agence nationale du sport : 68 300 €

### Création d'un système de vidéoprotection :

> Subvention de la Région Grand Est : 28 984 €

## >> PLU

### Délibération de prescription de révision du PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-31 à L.153-35 ainsi que les articles R.153-11 et suivants, les articles L.103-2 à L.103-6, L.153-31 à L.153-35 et R.153-20 et R.153-21.

Mme le Maire précise que la commune dispose d'un PLU approuvé en 2006 qui a fait l'objet d'une modification approuvée le 22 septembre 2011.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les évolutions du code de l'urbanisme et présente l'opportunité et surtout l'intérêt pour la commune de réviser le PLU.

Les objectifs poursuivis lors de la révision seront les suivants :

#### Préserver le cadre de vie des Attonais, au travers de :

- > La préservation des éléments du patrimoine naturel et bâti (trame Verte et Bleue, les cours d'eau, les différents calvaires recensés au sein de la trame bâtie...)
- > La mise en place de sentiers ou la préservation du maillage des sentiers et chemins existants
- > Un travail sur le règlement écrit du futur PLU afin qu'il permette le maintien de l'architecture des constructions existantes et qu'il soit garant de la bonne insertion des futures constructions à leur environnement

#### Organiser le développement raisonné de la commune :

- > Concilier harmonieusement la structure historique de la commune et les zones de développement futur en densification (cœur d'îlot) ou en extension
- > Réfléchir à l'urbanisation des dents creuses restantes

dans la commune après recensement de ces dernières avec notamment la prise en compte d'éventuels blocages fonciers

- > Permettre l'implantation de commerces ou d'activités économiques, notamment un commerce à proximité de l'A31
- > Prendre en compte la zone industrielle existante,
- > Prendre en compte les objectifs de développement du SCoT Sud 54
- > Intégrer à la réflexion les équipements existants et les différents projets communaux ou communautaires (projet de déplacement de la crèche, création d'un groupe scolaire (RPI))

#### **Préserver l'environnement urbain et naturel :**

- > Préservation des éléments de la Trame Verte et Bleue (prairies, massifs forestiers au nord du ban communal, cours d'eau qui sillonnent le ban communal, zone humide) et sa traduction au niveau du PLU
- > Prendre en compte la problématique de ruissellement des eaux pluviales provenant de Mousson

#### **Revoir complètement le volet réglementaire du PLU en profondeur, notamment :**

- > Les limites de zonage de fonds de parcelles et la logique de construction en seconde ligne
- > L'existence de constructions isolées en zone naturelle inondable
- > Le règlement écrit du PLU dans sa globalité

De plus, ce document devra intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires, tout en intégrant les préoccupations environnementales et de développement durable actuelles.

*L'ensemble des objectifs définis ci-dessus pourront être complétés, éventuellement précisés en fonction des études liées à la révision du plan et du contexte réglementaire.*

Conformément à l'article L.103-2 et L.103-4 du code de l'urbanisme, la révision du PLU doit faire l'objet d'une concertation auprès des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées.

Les modalités de cette concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

#### **La concertation suppose une information et un échange contradictoire. Ainsi, dans le cadre de la révision du PLU d'Atton, il est proposé :**

- > Mise à disposition d'un registre de concertation sur lequel les habitants pourront inscrire leurs demandes, remarques et observations
- > Mise en place de panneaux d'information au fur et à mesure de l'avancée des études
- > Organisation d'une réunion publique
- > Parutions d'articles d'information sur l'avancée des études sur le site internet de la commune et dans la presse

#### **Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**1-** de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.153-11 et suivants, R.152-2 et suivants du code de l'urbanisme, aux vues des objectifs énumérés :

- > Préserver le cadre de vie des Attonais
- > Organiser le développement raisonné de la commune
- > Préserver l'environnement urbain et naturel
- > Revoir complètement le volet réglementaire du PLU en profondeur

**2-** de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L.132-7 à L.132-13, R.132-4 à R.132-9 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des personnes publiques,

**3-** de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L.153-11 et L.103-2 à L.103-6 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

- > Mise à disposition d'un registre de concertation sur lequel les habitants pourront inscrire leurs demandes, remarques et observations
- > Mise en place de panneaux d'information au fur et à mesure de l'avancée des études
- > Organisation d'une réunion publique
- > Parutions d'articles d'information sur l'avancée des études sur le site internet de la commune et dans la presse

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

À l'issue de cette concertation, Mme le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

**4-** de donner autorisation à Madame le maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU

**5-** de solliciter une dotation de l'État pour les dépenses liées à la révision, conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme.

#### **La présente délibération est notifiée, conformément aux articles L.153-11 et L.132-7 à L.132-13 du code de l'urbanisme :**

- > au Préfet de Meurthe-et-Moselle
- > au Président du Conseil Régional du Grand Est
- > au Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
- > aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle
- > au Président de la Communauté de Communes du bassin de Pont-à-Mousson
- > au Président du SCoT Sud 54
- > aux maires des communes limitrophes de Lesménils, Mousson, Pont-à-Mousson, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Loisy, Sainte-Geneviève, Port-sur-Seille, Morville-sur-Seille
- > au Président de l'INAO
- > au Président du Centre National de Propriété Forestière

Conformément aux articles R.153-20, R.153-21 et R.153-22 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également publiée sur le portail national de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

## >> TAXES FONCIÈRES

*Une volonté affirmée : « Aucune augmentation des taxes »*

### Taux des 2 taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des 2 taxes locales pour l'année 2022 :

- > Taxe foncière (bâti) : 27.79 %
- > Taxe foncière (non bâti) : 20.28 %

Soit un produit global attendu de 400 925 €

Adopté à l'unanimité.

## >> VŒUX ET MOTIONS

*Motion contre la décision de ne pas transférer de classe sur Atton*

Considérant la décision commune des 6 maires des communes du RPI du VAL de mettre en place une classe dite volante, considérant les effectifs d'Atton en maternelles à la rentrée 2023-2024, considérant la qualité des équipements de l'école d'Atton, considérant qu'Atton représente la moitié des effectifs totaux, considérant le départ en retraite d'une enseignante sur le site de Bezaumont, considérant que, par la décision de ne pas transférer de classe sur le site d'Atton, la commune se retrouve lésée avec 2 classes sur 8 alors que la commune compte le plus d'élèves et le plus d'habitants en général, considérant que Madame le Maire a sollicité ce transfert de classe au regard des effectifs et des trop nombreux déplacements en bus pour les grandes sections de maternelles dès le 07/12/2022 à l'ensemble des maires de Bezaumont, Loisy, Ville au Val, Sainte Geneviève, Landremont, sans avoir de réponse en retour.

Considérant le courrier distribué aux parents d'élèves actant le principe de transfert de classe ainsi que le projet de RPI concentré sur la commune d'Atton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- > Regrette la décision des 5 autres maires de ne pas transférer de classe à la rentrée 2023/2024 ainsi que l'avis consultatif du conseil de classe réuni le 09/02/2023 s'opposant à ce transfert de classe sur Atton.
- > Est pour ce transfert d'une classe sur le site d'Atton et estime que les intérêts de la commune ne sont plus garantis au sein du RPI du VAL.

## >> FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

*Demande de modification de la répartition des sièges au sein du SIVU RPI du VAL*

Vu les statuts du SIVU RPI du VAL regroupant les communes d'Atton, Bezaumont, Landremont, Loisy, Sainte Geneviève, Ville au Val, vu les dispositions des articles L.5212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions de l'article L.5212-7-1 qui prévoit:

« Le nombre des sièges du comité du syndicat, ou leur répartition entre les communes membres, peuvent être modifiés à la demande : Soit du comité du syndicat; soit du conseil municipal d'une commune membre, à l'occasion d'une modification du périmètre ou des compétences du syndicat ou dans le but d'établir une plus juste adéquation entre la représentation des communes au sein du comité et l'importance de leur population. »

Considérant que la commune d'Atton adhère au RPI depuis sa création, considérant que les statuts du RPI prévoient, s'agissant de son administration, que « Le SIVU est administré par un organe délibérant dénommé "Comité syndical", composé de délégués des collectivités membres, selon la répartition suivante : Chaque commune sera représentée par 2 titulaires et 2 suppléants au moment de l'adhésion. »

Considérant que cette situation n'est absolument pas représentative de la population respective des communes membres du RPI, considérant en particulier que la Commune d'Atton est la plus peuplée parmi les membres du RPI et que la moitié des élèves est issue de celle-ci, considérant que la Commune d'Atton supporte à elle seule la moitié du budget total du RPI, considérant que la Commune d'Atton ne compte néanmoins que deux délégués au sein du RPI au même titre que toutes les autres communes membres, y compris celles qui n'ont pas d'école sur leur ban et qui ne comptent que peu d'élèves, considérant que ces disparités ont un impact significatif sur le service public d'accueil des enfants scolarisés dans la commune, considérant en effet qu'en l'espace de deux années, deux présidents du RPI ont démissionné de leurs fonctions ainsi que trois délégués, considérant, en raison de ces démissions nombreuses et de l'absence temporaire de président, que le fonctionnement du RPI a été paralysé et que des délibérations essentielles pour le service rendu aux élèves n'ont pu être adoptées, considérant en conséquence qu'il y a lieu de solliciter la modification de la répartition des sièges au sein du RPI selon un mode de représentation proportionnelle afin d'en garantir le bon fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- > Sollicite la modification des statuts du SIVU RPI du VAL, précisément de l'article 5 "administration", et d'adopter une représentation proportionnelle des communes membres du syndicat; la répartition est la suivante : Commune d'Atton : 5 délégués, Commune de Loisy : 3 délégués, Commune de Bezaumont : 1 délégué, Commune de Ville au Val : 1 délégué, Commune de Landremont : 1 délégué, Commune de Sainte Geneviève : 1 délégué.
- > Donne pouvoir à Madame le Maire de transmettre au président du SIVU RPI du VAL la présente délibération aux fins que le comité syndical se prononce sur la modification sollicitée et que la demande de la Commune d'Atton soit transmise à l'ensemble des communes membres du syndicat afin qu'elles délibèrent sur cette modification des statuts.

## >> DES INVESTISSEMENTS POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

Un nouvel espace de jeux pour les petits est désormais disponible à proximité de l'école. (Côté droit de la mairie)



Nouvelle venue à Atton ! Une cabane à livres pour enfants !  
Réalisée par Patrick, notre employé communal, elle a trouvé sa place près de la nouvelle structure de jeux rue des Dames.  
Elle n'attend plus que les petits lecteurs !



L'espace de jeux, situé à proximité du stade, a reçu un lifting. C'est tout cet espace qui, suite à la réunion commune avec les jeunes du village, sera modifié pour en faire un vrai lieu d'échange, de loisirs et de convivialité.

Pour faire suite à la consultation des jeunes du village et en lien avec les promesses de campagne, des travaux ont débuté le lundi 12 septembre avec l'installation de balançoires, d'un tourniquet, d'une tyrolienne, d'une marelle, d'une passerelle.

Cet espace de loisirs privilégié et protégé pour les enfants a déjà rencontré un beau succès. Des tables de pique-nique redonnent à cet espace toute sa convivialité.

Le samedi 5 novembre les enfants ont pu inaugurer ce nouveau site aux cotés de Madame le Maire dans une ambiance festive, bonbons, boissons et gâteaux offerts au programme.



Une deuxième phase de travaux est prévue pour développer cette zone avec un circuit d'équilibre, un terrain multisport. Ces travaux bénéficient d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan 5 000 équipements sportifs de proximité pour les JO 2024.



## >> 70 NOUVEAUX ÉLECTEURS, DONT DE NOUVEAUX HABITANTS

Des jeunes et des moins jeunes sont arrivés au village.

Un beau chiffre qui vaut bien une manifestation festive de la part de la municipalité ! Des retraités, des jeunes couples avec des bébés ont agrandi la population du village et particulièrement le lotissement rue S.-Veil. La municipalité a convié ces nouveaux habitants et ces nouveaux électeurs à la salle des fêtes, pour leur présenter les services de la mairie, les secrétaires et agents, le CCAS, l'école, le RPI, les services de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson et les différents moyens de communication reliant la collectivité et les habitants.

Marlène Curina-Prillieux, Maire d'Atton, a profité de cette occasion pour faire connaissance avec chacun d'entre eux et leur a distribué leurs cartes d'électeurs. Cet accueil bien sympathique sera reconduit tous les ans et a été ponctué par un verre de l'amitié qui a permis de prolonger les échanges et de répondre aux questions des nouveaux Attonais.



## >> DES GESTES QUI SAUVENT

Les élus volontaires du conseil municipal et le président du FC Atton étaient invités à une formation "Gestes Qui Sauvent" animée par Celia Sedhoum, de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Meurthe et Moselle.

Une initiation à l'utilisation du défibrillateur était proposée. Il est rappelé qu'en cas de nécessité, il en existe un à la salle des fêtes et un au stade pouvant être mis en œuvre.



### Le Bon Samaritain

 AEDMAP

Géolocalisation de volontaires formés aux premiers secours

**Vous êtes formés aux gestes de premiers secours  
Vous pouvez sauver une vie. Devenez Bon Samaritain !**

Pour devenir Bon Samaritain, c'est très simple :

- Téléchargez gratuitement l'application **STAYING ALIVE** ([www.stayingalive.org](http://www.stayingalive.org))
- Remplissez le formulaire en fournissant l'attestation reçue lors de votre formation.
- Validez le formulaire et activez la géolocalisation
- Vous pourrez désactiver le service à tout moment



En cas d'arrêt cardiaque, les pompiers pourront envoyer, un ou plusieurs **Bons Samaritains**, avant l'arrivée des secours.

## >> DON DU SANG

Deux collectes sont organisées annuellement à la salle des fêtes Emile Gallé d'Atton.



# CÉRÉMONIES OFFICIELLES

## >> JOURNÉE DU SOUVENIR

Le samedi 19 mars, Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, un dépôt de gerbe a eu lieu au monument aux morts.

Madame le Maire, assistée de Madame Michel, Présidente de la FNACA, de Gérard Liger, ainsi que d'anciens combattants ont déposé des gerbes au monument aux morts avec une pensée émue pour les populations touchées par des guerres, en particulier pour le peuple Ukrainien.



## >> 8 MAI 1945



La victoire du 8 mai 1945 et la lutte qui l'a précédée ont symbolisé l'effort des peuples opprimés dans le combat contre toutes les tyrannies et les fanatismes pour l'indépendance.

Madame le Maire a déposé une gerbe au monument aux morts en présence de portedrapeaux et de la fanfare de Nomeny. Notre jeunesse doit connaître et méditer ce que furent de telles épreuves, si récentes à l'échelle du temps, et dont la durée, la nature et les conséquences ont lourdement pesé sur notre époque.



# VIE DU VILLAGE

## >> LA SÉCURITÉ, UN ENJEU IMPORTANT

Des travaux de vidéoprotection ont été réalisés à Atton.

Promesse de campagne électorale, validée par le conseil municipal en 2020 la vidéoprotection à Atton est effective.

Les 13 caméras, réparties sur 6 emplacements, ont été installées sur l'ensemble du territoire de la commune. Elles sont régulièrement consultées par la gendarmerie dans la cadre d'enquêtes judiciaires.



## >> LA PARTICIPATION CITOYENNE

Participation citoyenne est un dispositif porté par la gendarmerie nationale, qui encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Le Major Larmusiaux, à l'invitation du maire et de ses adjoints, est venu présenter et relancer cette démarche dans le village d'Atton. La pandémie avait retardé cette réunion prévue depuis plus d'un an.

Soucieuse d'offrir un cadre de vie serein et humain, la municipalité avait lancé une information aux habitants afin de recenser des référents disponibles et volontaires. Chacun d'eux se verra attribuer un secteur précis sur lequel il sera amené à avoir un œil particulier ; cela en lien direct avec la gendarmerie.

Les élus se réjouissent de voir la bonne volonté et la solidarité se consolider dans le village au travers de ce dispositif, qui complète le déploiement des caméras couvrant les lieux sensibles et tous les accès du village.



Secteur	Référent
Rue du stade / Château d'eau	M. LEBEK
Rue des Dames / Le Parterre	M. VANOLI Carlo
Rue de Scarpone	M. BOYER Sébastien
Allée de la Roseraie	M. HUET Fabrice
Rue de Nomeny / St Germain	M. SCHMITT Denis
Rue de Loisy	M. RICHARD MAUPIILLIER Frédérique
Rue Abbé Pierre : bergerie / Rue de Mousson	M. DESSIRIER Johan
Rue Simone Veil	M. BONNAIRE Lucien
Rue George Chepfer / Retonlieu	M. PINTO Marcel

## >> SOLIDARITÉ UKRAINE

À l'occasion du marché des producteurs du dimanche 13 mars 2022, une collecte a eu lieu dans la salle du conseil municipal de la mairie pour l'Ukraine.

Un grand **MERCI** pour la générosité des Attonaises et Attonais qui ont répondu présents pour la collecte pour l'Ukraine !



## >> NETTOYAGE DE PRINTEMPS

À l'arrivée du Printemps, la municipalité et les habitants ont participé, le dimanche 20 mars, à une nouvelle matinée de nettoyage des abords des rues et routes du village en partenariat avec le Familles Rurales d'Atton.

Ce fut l'occasion de faire une promenade en famille, entre amis et de sensibiliser toutes les générations à l'impact de nos déchets.



## >> LA FÊTE DE LA NATURE ET DE LA CHASSE

La fédération départementale des chasseurs a organisé, à son siège le 11 mai 2022, situé en zone industrielle d'Atton, sa fête de la nature et de la chasse. Cette nouvelle édition attendue depuis des années, a été l'occasion de communier autour d'une passion commune et d'expliquer leurs pratiques aux néophytes. Grâce au permis à zéro euro la fédération a cherché à rajeunir ses troupes, avec un certain succès notamment auprès des jeunes. Les participants ont pu découvrir le tableau de chasse réalisé durant la saison hivernale.

Chaque année, la fédération se doit d'exposer les trophées de l'année. Une façon de livrer "une cartographie" du gibier dans le département.



## >> RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

La rénovation de la grille d'accès et la porte d'entrée de l'église d'Atton vient de s'achever.

Grâce à Monsieur et Madame Jacquemin l'église est désormais ouverte toute la journée les samedis de messe (3<sup>ème</sup> samedi du mois). Un grand merci pour leur aide.



## >> TOUR DE LA MIRABELLE 2022

La seconde étape du Tour de la Mirabelle 2022 était de passage à Atton. Ce fut l'occasion d'encourager les coureurs qui ont traversé notre village.



## >> COURSE DES 4 CÔTES



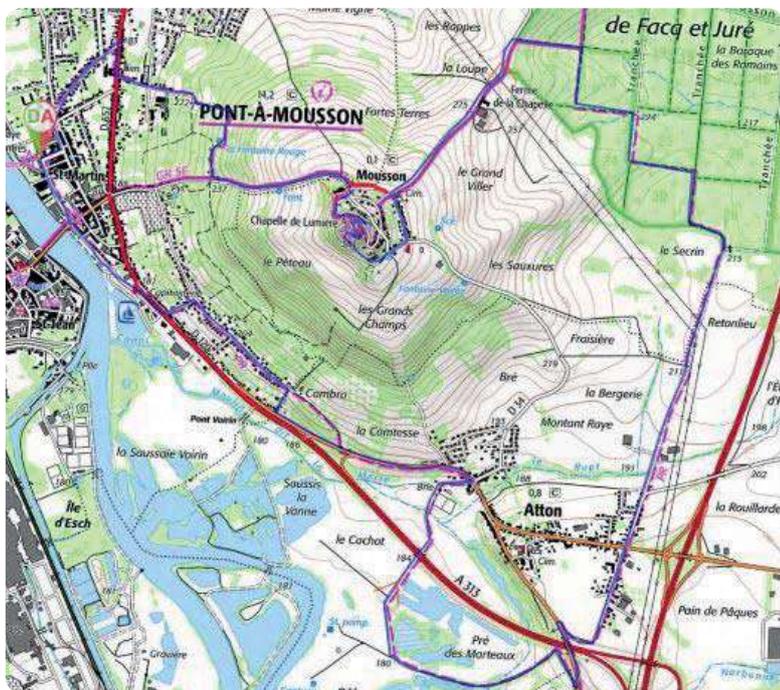
## >> INVITATION À LA FLÂNERIE

La montée vers Mousson, l'Espace Naturel Sensible, les bois ou le verger pédagogique sont autant d'invitations aux promenades et flâneries à la redécouverte de notre joli village grâce au fauchage réalisé par la commune et confié à Sylvain Geoffroy.

Le "Grand Tour de Mousson" a été balisé, il vous suffit de suivre le circuit bleu.

Pour les randonneurs qui veulent éviter la difficulté de la montée vers le château de Mousson, il y a une alternative, en rouge sur la carte : deux panneaux explicatifs sont installés.

Un grand Bravo à la Fédération Française de Randonnée.



## >> FÊTE PATRONALE - BROCANTE DU 26 AU 29 AOÛT 2022

C'est sous un beau ciel ensoleillé que la fête foraine d'Atton a été lancée. Petits et grands ont pu profiter des manèges, jeux concours de quilles et structure gonflable.

La brocante s'est tenue sous une belle journée ensoleillée rythmée par la Bande à Tonton. La municipalité a offert le pot de la convivialité.





# >> LE TRADITIONNEL MARCHÉ DES PRODUCTEURS DU VILLAGE

Un moment d'échanges avec les habitants s'est tenu dans la convivialité le 26 juin.



## LIEN SOCIAL



## ÉCOUTE





CONVIVIALITÉ



## >> EXPOSITION JEAN LAMOTTE ET JEU



## >> LES CHARL'ATTON + HURTELOUPS

Un passage festif et entraînant des chorales d'Atton et de Loisy.



## >> CONCERT CHARLES BOQUET

Un moment intense et émouvant en présence des choristes ukrainiennes.



## >> THÉÂTRE LA MOUSSON D'ÉTÉ



## >> ATELIER POTERIE INTERGÉNÉRATIONNEL

Le PEL, l'AFR d'Atton et la municipalité ont réuni petits et grands autour de Cathy lung et ses poteries.



Au programme, réussite des bâtiments du village.



Il fait bon vivre à Atton !



Quand deux générations se complètent !



**>> VÉRITABLE MUSÉE DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPALE ET INITIATION À LA RÉALITÉ VIRTUELLE POUR LES ANCIENS DU VILLAGE**





## >> DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AU COLLÈGE

Traditionnelle remise de dictionnaires et clefs usb aux élèves de CM2 du village pour les accompagner sereinement vers la 6<sup>e</sup> !



# >> REPAS DES AÎNÉS



## >> BRIOCHES DE L'AMITIÉ



## >> ILS ONT EU 18 ANS



À l'heure où nous nous mobilisons pour que l'école d'Atton puisse être le futur site du regroupement scolaire du RPI du Val ou en tout cas l'un des sites phares, nous avons souhaité rendre hommage à Monsieur Charles Brionne, Maire d'Atton de 1947 à 1963 en publiant un extrait du discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'inauguration du groupe scolaire d'Atton.

*Ce témoignage poignant que sa fille, Françoise Brionne, a bien voulu nous transmettre nous montre combien il s'est battu pour l'intérêt collectif, pour l'école, pour Atton. C'est grâce à l'engagement des maires que le village peut vivre.*

*Ce combat pour l'école est encore d'actualité : la municipalité tient à ce que les écoliers d'Atton puissent bénéficier des conditions les meilleures.*

Nous sommes aux côtés des écoliers tout comme Monsieur Brionne l'a été lors de la reconstruction du village. Ces mots nous rappellent enfin à quel point nous devons être solidaires et visionnaires pour pouvoir penser à une "solution d'avenir".



Monsieur le Préfet,

Si les fonctions de Maire obligent souvent à faire face à des situations difficiles, elles comportent beaucoup plus rarement d'agréables missions.

C'est pourquoi, celle de vous accueillir, pour présider l'Inauguration de notre Groupe Scolaire, est particulièrement chère à l'Administrateur de cette Commune.

Si, au soir du 17 SEPTEMBRE 1944, la grande majorité de mes Compatriotes retrouvaient leurs foyers complètement anéantis, nos Écoliers avaient, eux aussi, le triste privilège de voir leur École totalement détruite et notre Mairie avait subi le même sort.

Leur reconstruction fût un des soucis essentiels de la Municipalité, qui eut à choisir entre deux solutions :

Tout d'abord, une solution de facilité : la reconstruction pure et simple des anciens locaux, avec la seule intervention de l'indemnité de dommage de guerre.

Puis une autre, plus hardie, que j'appellerai "solution d'avenir" permettant d'accueillir les Enfants d'ATTON dans les locaux scolaires suffisamment vastes et confortables que la courbe démographique nettement ascendante des naissances justifiait et imposait, mais qui en contre-partie, exigeait des finances communales et, partant, des Contribuables un effort extrêmement lourd.

C'est à celle-ci, cependant, que la Municipalité toute entière se ralliait, et, dès SEPTEMBRE 1950, nos Architectes alertés en établissaient l'avant-projet en accord avec les directives du Ministère de l'Éducation Nationale.

Les formalités préliminaires furent menées rapidement et, dès le printemps suivant, le projet définitif recevait la consécration de tous les Organismes intéressés à sa réalisation.

Malheureusement, entre ces deux dates, le coût de la construction s'élevait et continuait son ascension irrésistible d'une façon tellement inquiétante que nous nous demandions si la décision ainsi prise n'engageait pas dangereusement l'avenir des finances communales.

C'est à ce moment, Monsieur le Préfet, que, me confiant à vous, je vous fis part de mes angoisses et j'ai gardé le souvenir l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder le 11 AVRIL 1951, où, arrivé anxieux et inquiet dans votre Cabinet, j'en sortais gonflé à bloc et convaincu de la nécessité et de l'urgence du projet que nous hésitions à réaliser.

Monsieur le Préfet, vous aviez raison.

Je n'eus aucune peine, à mon retour, à transmettre ma foi à mes Collègues et, dans sa séance du 15 AVRIL 1951, le CONSEIL MUNICIPAL D'ATTON s'engageait définitivement dans la voie vous m'aviez si clairement indiquée.

Les travaux furent menés à belle allure et leur synchronisation fut tellement efficace que, dès Fin Juillet, c'est-à-dire à peine plus de 13 mois après leur début, l'ensemble était entièrement terminé et prêt à être livré à sa destination.

Ce résultat vraiment remarquable, que constatent avec une amertume bien légitime nos Sinistrés, n'a été possible que par la coopération des efforts permanents de tous ceux qui ont collaboré à sa réalisation : Architectes, Entrepreneurs et Ouvriers.

*Extrait du discours de Charles Brionne, Maire d'Atton, prononcé le 12 Octobre 1952 à Atton à l'occasion de la venue de Monsieur le Préfet.*

# VIE ASSOCIATIVE

## >> FC ATTON



*Hommage aux figures du club disparues*



*Traditionnel Loto du club*



*Tournoi de sixte*

## >> CRÈCHE LES CH'ATTONS



La Communauté de Communes du Bassin de PAM exerce la compétence Petite Enfance à laquelle est rattaché le multi-accueil les Ch'attons.

La structure d'accueil collectif est gérée par l'association Familles Rurales les Ch'Attons.

Celle-ci est placée sous la responsabilité du conseil d'administration qui est composé en 2021 d'une présidente, Michèle Petitjean, d'un vice-président, Jean-Christophe Lanno, d'une trésorière ; Isabelle Moutet, d'un secrétaire Fabien Simard et de membres actifs Aurore Simon, Valérie Simon et Emilie Dieffenbronn.

Les parents en tant que membres de l'association sont conviés aux assemblées générales et peuvent devenir administrateurs.

L'Assemblée Générale de l'activité 2021 s'est déroulée le 30 novembre 2022 en présence des différents partenaires ; Henry Lemoine, Dominique Rouby, Claire Beinat pour la CCBPAM, Stéphanie Davau pour la PMI, Marlène Curina Prilleux pour la mairie d'Atton. Céline Bernard a rejoint le Conseil d'Administration de l'AFR les Cha'ttons.

Le partenariat et la transparence avec les différents acteurs économiques sont l'essence même d'une volonté de gestion saine de la structure.

Le multi-accueil offre une capacité d'accueil de 25 places avec un accueil d'enfants âgés de dix semaines à six enfants permettant ainsi de concilier les bénéfices de l'accueil en collectivité et ceux d'une structure à taille humaine tout en garantissant un accueil individualisé au plus près des besoins et des attentes de chaque enfant et de chaque famille.

Trois types d'accueil sont proposés aux familles : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence.

Des projets alliant collectivité et individualité à destination des enfants sont proposées tout au long de l'année ainsi que des temps conviviaux où se retrouvent professionnelles, parents, enfants, gestionnaires et partenaires (fête d'été / fête de fin d'année...).

Un grand merci à toute l'équipe éducative pour permettre ce beau dynamisme !

Mail multi-accueil : [multiaccueilfratton@sfr.fr](mailto:multiaccueilfratton@sfr.fr)

Mail association : [afrlschattons@outlook.fr](mailto:afrlschattons@outlook.fr)

## > BULLETIN D'ACTIVITÉ 2022

### Janvier

Soirée parentalité en partenariat avec le PEL Loisy.

Sur le thème de la communication bienveillante dans les locaux du multi-accueil. Professionnelles, familles et toutes personnes intéressées par ce thème ont pu y participer.



### Février

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau projet sur le massage bien être à destination des enfants au sein de notre structure, l'ensemble de l'équipe pédagogique a bénéficié d'une journée de formation sur cette thématique réalisé par l'organisme univers sylety le 23 février. Un beau projet qui a pu aboutir tout au long de l'année afin de proposer aux enfants des moments de détente et de bien-être.



Un des autres projets de notre structure portant sur les émotions des enfants. Une exposition du matériel et des ouvrages utilisés au quotidien sur ce thème a été mise en place. Celle-ci a permis aux familles de pouvoir échanger avec l'équipe et les enfants à ce sujet et l'ensemble des livres ont été mis à disposition des familles sous forme de prêt afin d'être partagés également à la maison.



## Mars

À l'occasion de carnaval, l'équipe et les enfants volontaires se sont déguisés.



Au programme : Création de beignets, chansons et activités manuelles mises en place afin d'éveiller les sens de chacun. Comme cette fresque parcours pieds nus.

Mais également, séance maquillage, piñata et récolte de bonbons, danse et déguisements.

Un atelier parents-enfants dans la découverte du yoga a également été mis en place par Madame Céline Panot dans les locaux du multi-accueil.



## Avril

Les Ch'Attons fêtent Pâques : au programme atelier cuisine, avec création des œufs de pâques suivie d'une jolie chasse aux œufs avec dégustation des chocolats.



## Mai

Dans le cadre de la fête des parents, le multi-accueil a proposé aux familles un atelier poterie parents/enfants, animé par Madame lung Catherine dans les locaux du multi-accueil.

Les enfants et leurs parents ont découvert cette activité et ont pu repartir avec leurs créations.



## Juin

Différentes sorties ont été réalisées par petit groupe d'enfants : Sortie poney au centre équestre de Bel air à Pont-à-Mousson, visite du jardin botanique, sortie à l'air de jeu de Champigneulle, tour à la Ludothèque de Metz.



## Juillet

À l'occasion de la fête de fin d'année de la crèche, le spectacle "De vous à moi" a été proposé par Marcel Grand aux enfants, familles, partenaires, association et professionnels.

Suivi d'un buffet convivial pour échanger tous ensemble et dire au revoir aux futurs écoliers.



## Août - Septembre

Pour la réouverture de la structure en août, l'équipe a bénéficié de deux journées pédagogique afin d'échanger sur l'accueil des nouveaux enfants, mais aussi pour préparer et réaménager les locaux. L'équipe a participé à un temps de cohésion à l'extérieur des locaux après une matinée d'échange sur les différents projets qui seront mis en place pour cette nouvelle année (tel que l'éveil corporel par la danse, réaménagement de notre espace extérieur, gestion des émotions et bien d'autres).

## Octobre - Novembre

Une soirée parentalité sur le thème de la gestion des émotions du jeune enfant a été proposée aux familles le 11 octobre en partenariat avec le PEL de Loisy à la salle des fêtes d'Atton.

À l'occasion de la semaine du goût plusieurs animations et ateliers ont été mis en place : brunch, sortie au parc de Laquenexy, dégustation de frites piégées, ainsi que diverses activités manuelles.

Pour Halloween au multi-accueil, les enfants se sont vêtus de différents déguisements. Au programme : maquillage, musique d'halloween, activités manuelles et repas à thème avec dégustation d'une araignée au chocolat.



## Décembre

Saint Nicolas est venu rendre visite aux enfants le vendredi 2 décembre au multi-accueil. Il a apporté des présents, et partagé un moments avec eux : chansons, photos, etc.

Les Ch'Attons ont fêté la fin de l'année à la salle des fêtes de la commune, avec un spectacle conçu et réalisé par l'équipe ; auquel festivités de Noël ont été au programme ainsi qu'un temps d'échange et de convivialité autour d'un buffet regroupant partenaires, familles, membres de l'association ainsi que l'intégralité de l'équipe des professionnelles accompagnée à la guitare de Adrien notre partenaire musical. Le tout mis en place par la communauté de commune du bassin de Pont à mousson.



## >> AFR D'ATTON



Association d'Atton

### Composition du conseil d'administration :

Président : Alain PARMENTELAT  
Vice-président : Jérémy CHAPELIER  
Secrétaire : Michèle PETITJEAN  
Secrétaire adjointe : Catherine PELLENZ  
Trésorier : Jean-François THIRIET  
Trésorier adjoint : Anne KALTENBACH

### Ainsi que les membres :

Cindy PARMENTELAT, Jessica SABEL, Emilie DIEFFENBRONN, Morgane BOYER, Morgan PRILLIEUX, Gérald VINCENT, Sébastien PELLENZ, Philippe HERESBACH et Michel BAYETTE.

Les membres du Conseil d'Administration se réunissent afin de proposer, d'animer, d'organiser des manifestations, des activités pour toute la famille et pour toute génération.

Merci à tous les bénévoles qui régulièrement (ou occasionnellement) consacrent leurs temps, leurs idées et leurs savoirs au profit de notre association.

N'hésitez pas à nous contacter auprès des référents d'activités ou par messagerie si vous souhaitez intégrer l'équipe.

E-mail : [afratton@orange.fr](mailto:afratton@orange.fr)

Tél. : Michèle PETITJEAN : 06 28 36 55 36  
Alain PARMENTELAT : 06 19 48 30 22

Contact physique : aux heures et jours des activités par le biais de leur référent.

f : [afratton](#)

L'association fut créée le 14 mars 1969 sous l'appellation "Association Familiale Rurale d'Atton", et durant ces presque 54 années un très grand nombre de personnes d'Atton et des environs ont rejoint la famille de bénévoles.

Depuis 1969, l'association a connu 10 présidents, Michel Perrin en est le premier puis Gérard Guillaume, Denis Jacquemin, Pierrette Morin, Martine Benoît, George Benoît, Patrick Pawlak, Mylène Guerzoni, Jean-Christophe Lanno et Alain Parmentelat depuis 2015.

54 ans à proposer des activités dans le village avec le soutien et l'aide de la municipalité, du PEL, de la fédération et surtout de bénévoles jamais à court d'idées et de temps.

La preuve en 2022, de nouvelles activités ont vu le jour : La pétanque avec la création de 3 terrains au stade, le club Atton FR Tennis de Table pour la compétition et le yoga.

Sans oublier la remise en état du terrain de pétanque à côté de la salle des fêtes par les bénévoles de l'association.

## > EN 2022, IL Y A EU

- > Du 07 au 11 février : Centre aéré
- > Les 12 et 13 mars : Concert de Mamma Mia à Dieulouard
- > Le 20 mars : Bourse aux vêtements et matériel de puériculture + Ramassage de printemps
- > Du 11 au 15 avril : Centre aéré avec 30 enfants
- > Le 07 mai : Concert de Mamma Mia à Pont-à-Mousson
- > Le 25 juin : Concert des chorales Charl'Attons et Hurteloups à Atton, Morville, Eply et Port-sur-Seille en tracto-scène
- > Le 28 août : 26<sup>e</sup> brocante
- > Le 29 octobre : Halloween
- > Le 05 novembre : Sortie cirque Arlette Gruss
- > Le 06 novembre : Bourse aux vêtements et matériel de puériculture
- > Le 02 décembre : AG de l'association
- > Les 09 octobre et 11 décembre : La Micro-folie portée par l'association en partenariat avec la mairie et le PEL
- > Le 21 décembre : Sortie familiale au Royal Palace à Kirrwiller

## > ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES

- > Tennis de Table Loisir : Les lundis de 20h à 23h - Activité libre - Tables, raquettes et balles à disposition
- > Tennis de Table Compétition : Les mardis de 20h à 22h
- > Comédie Musicale : Les mercredis de 20h30 à 22h - Vous aimez chanter, vous aimez danser, rejoignez-nous !
- > Yoga : Les mercredis de 18h30 à 19h45 avec Samara
- > Pétanque : Les mercredis à partir de 17h au stade
- > Chorale : Les jeudis de 20h à 21h30

## > LES RENDEZ-VOUS EN 2023

- > Accueil de loisirs
- > Spectacle de la comédie musicale à Blénod-les-PAM en janvier
- > Soirée de la Saint-Valentin le 18 février
- > Sortie déjeuner/spectacle au Royal Palace en mars
- > Ramassage de printemps
- > Bourses aux vêtements, en avril et novembre
- > Brocante le 27 août 2023
- > Chantier jeunes, fin août
- > Halloween



Mamma Mia



Tracto-scène



Ramassage de printemps



Bourse



Centre Aéré





Brocante



Halloween





Cirque Arlette Gruss



Tennis de table compétition



Chorale



Aménagement des terrains de pétanque



Tennis de Table libre



Assemblée Générale



## >> ARSED

L'Association Rurales des SErvices Dynamiques s'étend sur 15 villages :

- > Bouxières-sous-Froidmont
- > Champey
- > Vittonville
- > Lesménils
- > Mousson
- > Atton
- > Loisy
- > Morville
- > Port-sur-Seille
- > Bezaumont
- > Sainte-Geneviève
- > Landremont
- > Ville-au-Val
- > Millery
- > Autreville

Notre mission est de faire sortir et divertir les seniors.

Nous organisons des après-midi jeux (Belote, Tarot, etc...) qui ont lieu le 2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois dans des villages différents, ainsi que des activités :

- > de Bien-être, entretien de la forme le jeudi à 9h à Loisy sauf pendant les vacances scolaires
- > une Sortie Thermapolis Amnéville 1 fois par mois le mardi avec le minibus du PEL (9 Personnes)
- > un Repas annuel qui aura lieu le 23 Mars 2023
- > un Voyage, le dernier ayant eu lieu à Verdun avec la visite de la fabrique de dragées et l'après-midi celle des poupées
- > des Sorties Cinéma/Concorde Pont-à-Mousson ou Blénod-lès-Pont-à-Mousson

Contact des deux relais pour Atton :

Mme JEJEAU Bernadette : 06 74 63 27 49

Mme VARNIER Martine : 03 83 82 84 43



## >> COMITÉ DES FÊTES





**Éléna**

*C'est avec une immense joie et une très grande fierté que Simon se joint à ses parents afin de vous présenter sa petite soeur Éléna, née de 7 mai 2022.*



**Théa**

*Chaque jour, je suis le rayon de soleil de mes parents depuis ma naissance.*

## >> ILS SONT NÉS

- > PIERROT Joséphine le 22 janvier 2022
- > DIABY Noam le 27 février 2022
- > WALZ Gina le 4 mars 2022
- > HILARY Margaux le 18 mars 2022
- > MOLES Éléna le 7 mai 2022
- > STARCZAN Théa le 17 mai 2022
- > BERTRAND Gabriel le 25 juin 2022
- > ISSENMANN Lorys le 7 septembre 2022

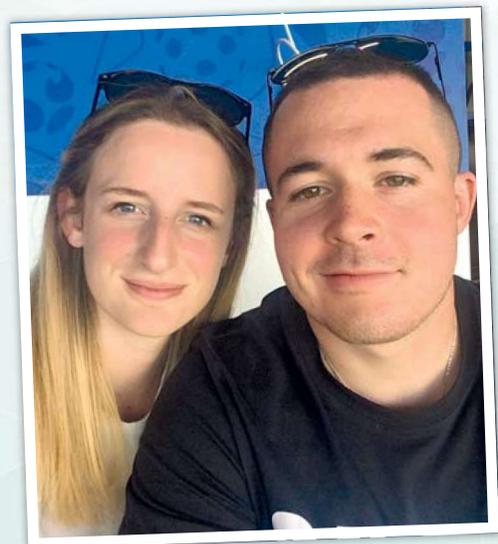
## >> ILS SE SONT MARIÉS

- > BASUYAUX Damien et BOUDOT Adeline le 18 juin 2022
- > ANTOINE Fabien et DE BORTOLI Sabrina le 23 juillet 2022
- > NICOLAS Christophe et HACHANI Sabrina le 17 septembre 2022
- > NOUVEAU Vincent et MACIEJEWSKI Lise le 29 octobre 2022

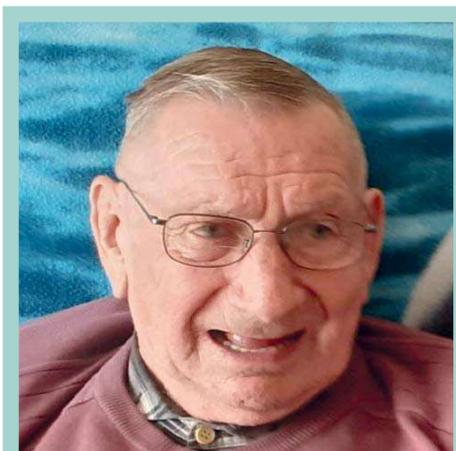


## >> ILS SE SONT PACSÉS

- > NOËL Gautier et VERNET Marine le 31 janvier 2022
- > STOECKEL Yann et ADAMCZYK Alexandra le 9 juillet 2022
- > BRIGUET Jérôme et CROZET Sabrina le 3 septembre 2022
- > HATRISSE Anthony et CLEMENT Thrécý le 17 octobre 2022



## >> ILS NOUS ONT QUITTÉ



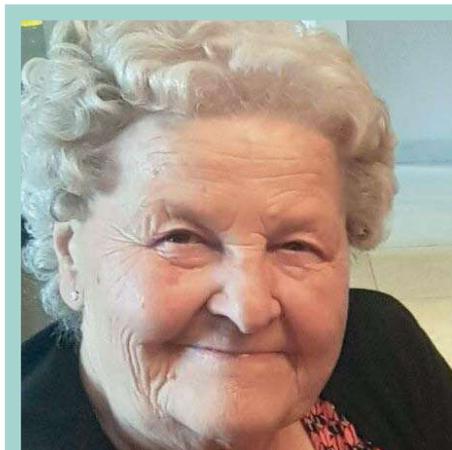
*Serge Boffin, décès survenu lundi 20 février 2023, à Pont-à-Mousson.*

*Né le 14 mai 1941, à Pont-à-Mousson, il a épousé Claudine Favier, le 8 janvier 1966, à Dieulouard.*

*De cette union sont nés 5 enfants : Raymonde, Patricia, Isabelle, Laurence et Ludovic. Quatre petits-enfants et trois arrière-petits-enfants sont venus égayer la famille.*

*Retraité de l'usine de Belleville depuis 30 ans, sa grande passion a toujours été le football.*

*Entré au FC Atton en 1972, il a joué jusqu'en 1983, tout en étant président de 1975 à 1978, puis il a exercé comme dirigeant. En 2007, il a reçu de la main d'Hervé Collot la médaille d'or du football pour 35 ans de présence.*



*Françoise Grosclaude décès le mardi 21 mars 2023, à Nancy, à l'âge de 83 ans.*

*Née Françoise Vaguenez le 27 avril 1939 à Nancy, elle avait épousé Jean Grosclaude qu'elle avait eu la douleur de perdre en 1976.*

*Deux enfants sont nés de cette union, Patrick et Sylvie. Elle avait eu la joie d'accueillir cinq petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants.*



*Claude Guy, décès survenu à l'âge de 77 ans, à Pont-à-Mousson.*

*Né le 27 février 1945 à Pont-à-Mousson, il avait épousé en 1967 Marie-Andrée Laroche. Trois enfants sont nés de cette union, Laurent, Lionel et Sylvaine.*

*Sept petits enfants et une arrière-petite-fille sont venus agrandir la famille.*

*Très engagé côté associatif et vie publique, il avait notamment été adjoint au maire d'Atton de 1983 à 1989.*

- > **ETIENNE Claude**
- > **MONTEIRO CLEMENTE Manuel**
- > **GUILLAUME née GLATIGNY Françoise**
- > **MARSAL née RICHIT Nicole**



## >> PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un usager peut déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'État déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat. ADS ou "Permis de construire en ligne".

[www.ecologie.gouv.fr/dematerialisation-des-autorisations-durbanisme-1](http://www.ecologie.gouv.fr/dematerialisation-des-autorisations-durbanisme-1)

## DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



## >> DÉCHETS VERTS

### Le brûlage à l'air libre des déchets verts : dangereux et illégal toute l'année !

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique qui ne répond pas aux exigences liées à l'élimination des déchets telles que définies par l'article L.541-2 du code de l'environnement. Elle pose en outre des problèmes notables d'ordre sanitaire, ce qui justifie qu'elle se trouve interdite dans le cas général.

Beau temps et confinement : tous ceux qui ont la chance d'avoir un jardin et de ne pas télétravailler en profitent pour jardiner et entretenir leur terrain. Une bonne idée, à condition de respecter les règles et notamment l'interdiction de faire brûler ses déchets verts. En effet, cette interdiction est totale dans toute la France depuis 2015 et est punie d'une amende de 450 €. De plus, si les voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent également engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

### Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ?

Les déchets verts sont issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et arbustes, des feuilles mortes, de résidus d'élagage et de débroussaillage, de l'entretien des massifs et d'autres déchets végétaux issus de parcs et jardins, etc.

### Pourquoi est-il interdit de les brûler ?

Cette interdiction répond à trois objectifs prioritaires :

**Protection de l'environnement** : la combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et polluée d'autant plus que les végétaux sont humides. Ainsi, il est communément admis que 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 18 400 km pour une voiture essence. Ils équivalent à 6 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au fuel.

**Santé** : le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes. Les particules fines sont un facteur majorant du nombre et de l'intensité des crises d'asthme et d'allergies. Elles sont également à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés : environ 48 000 décès anticipés en France dont 3 500 en Nouvelle-Aquitaine chaque année.

**Sécurité** : les feux de jardins représentent des risques d'incendies importants. Les pompiers de la Corrèze ont déjà dû intervenir à plusieurs reprises ces derniers jours... et en période de crise sanitaire, ils ont certainement mieux à faire !



## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :



BROYAGE



COMPOSTAGE



PAILLAGE

Retrouver tous nos conseils sur : [www.nouvelle-aquitaine.gouv.fr/actualites/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts](http://www.nouvelle-aquitaine.gouv.fr/actualites/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts)

VALORIZON

ARS

ADRE

## >> RESTEZ CONNECTÉS !

Avec l'application mobile CityAll, Atton se connecte à vous sur votre smartphone.

Tout en maintenant les supports de communication traditionnels et l'accueil physique dans votre mairie, les élus poursuivent la stratégie de développement numérique de la communication publique de la ville d'Atton, dans l'objectif de fournir des informations pratiques, administratives, associatives et culturelles auprès du plus grand nombre de ses habitants connectés.

Retrouvez le fil d'actualité de votre ville en téléchargeant gratuitement l'application CityAll sur votre smartphone, et accédez directement à toute l'actualité : les horaires d'ouverture, les événements à venir, la météo, les numéros d'urgence pompiers, police secours, SAMU, SAMU social, enfance maltraitée, violences femmes info, les infos pratiques sur la Covid etc.

Cette application vient s'ajouter aux outils numériques existants (site web, réseaux sociaux) de manière à communiquer directement vers les habitants en diffusant automatiquement les actualités du site internet dans le module "Fil d'Actualité" de l'appli, et en permettant de retrouver les informations des autres supports dans une même application en poche.

Simple d'utilisation, son format est adapté à un usage rapide pour récupérer des informations à tout moment.

Vous informer rapidement, vous alerter rapidement et vous faire participer à la vie locale de votre ville sont les priorités de la ville d'Atton connectée à vous grâce à l'évolution de sa communication publique renforcée vers le numérique.

### ATTON est également présente sur Instagram

Stories, photos, réels et publications diverses, la Commune d'Atton est aussi sur Instagram, nous posterons régulièrement des actualités donc restez connectés !



## >> ÉCOWATT

**Ma météo de l'électricité**  
pour une consommation plus responsable

- 1 Je sais en temps réel si la consommation d'électricité est trop élevée dans ma région
- 2 Je sais quels éco-gestes adopter et à quelle heure
- 3 Je m'abonne à l'alerte « coupure »

Rejoignez le mouvement !  
[monecowatt.fr](http://monecowatt.fr)

## >> INAUGURATION DU SALON DE COIFFURE STUDIO 512

En présence de madame le Maire et des élus du conseil municipal a eu lieu l'inauguration d'un nouveau commerce. Une preuve du dynamisme d'Atton et un service essentiel et de proximité. Sabrina vous accueille avec beaucoup de douceur, de convivialité et de talent dans son salon flambant neuf depuis avril 2022 au 87 rue de Nomeny.

Vous pouvez la contacter au 06 25 59 46 67.



## Studio 512

### FORFAIT FEMMES

Shampooing, coiffage	19 €
Shampooing, brushing	25 €
Shampooing, coupe garçonne	23 €
Shampooing, coupe, coiffage	29 €
Shampooing, coupe, brushing	35 €
Couleur, shampooing, coiffage	43 €
Couleur, shampooing, brushing	49 €
Couleur, shampooing, coupe, coiffage	52 €
Couleur, shampooing, coupe, brushing	58 €
Mèches alu, shampooing, coiffage	55 €
Mèches alu, shampooing, brushing	61 €
Mèches alu, shampooing, coupe, coiffage	64 €
Mèches alu, shampooing, coupe, brushing	71 €
Mèches cheveux court, shampooing, coiffage	44 €
Mèches cheveux court, shampooing, coupe, coiffage	56 €
Mèches bi, shampooing, coiffage	69 €
Mèches bi, shampooing, brushing	74 €
Mèches bi, shampooing, coupe, coiffage	77 €
Mèches bi, shampooing, coupe, brushing	83 €
Permanente, shampooing, coupe, coiffage	52 €
Permanente, couleur, shampooing, coiffage	72 €
Permanente, couleur, shampooing, coupe, coiffage	75 €
Ombre	de 65 à 77 €
Patine	de 15 € à 20 €
Supplément cheveux mi long	15 €
Supplément cheveux long	20 €
Soin	4 €

### FORFAIT ADO/ ETUDIANTE

Shampooing, coiffage	16 €
Shampooing, brushing	21 €
Shampooing, coupe, coiffage	24 €
Shampooing, coupe, brushing	30 €
Couleur, shampooing, coiffage	36 €
Couleur, shampooing, brushing	42 €
Couleur, shampooing, coupe, coiffage	46 €
Couleur, shampooing, coupe, brushing	53 €
Mèches alu, shampooing, coiffage	46 €
Mèches alu, shampooing, brushing	52 €
Mèches alu, shampooing, coupe, coiffage	54 €
Mèches alu, shampooing, coupe, brushing	59 €
Ombre	55 €
- de 10 ans	15 €

### FORFAIT HOMMES

Shampooing, coupe	19 €
Shampooing, coupe tondeuse	8 €
Shampooing, coupe couronne	13 €
Couleur, shampooing, coupe	38 €
Mèches, shampooing, coupe	40 €
Permanente, shampooing, coupe	38 €
Décoloration, shampooing, coupe	44 €
Barbe	de 10 € à 15 €
Supplément	5 €

### FORFAIT ADO/ETUDIANT

Shampooing, coupe	16 €
Technique, shampooing, coupe	34 €
- 10 ans	13 €

- Les informations sur les déchetteries
- Les consignes de tri
- Les jours de ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Les astuces pour réduire vos déchets



## Les déchetteries de la CCBPAM

2 déchetteries accessibles aux habitants du territoire :

Route de Vandières à PONT-À-MOUSSON  
Rue de Scarpone à DIEULOUARD

Horaires d'ouverture pour les particuliers :

	Horaires d'été (du 01/04 au 31/10)	Horaires d'hiver (du 01/11 au 31/03)
Du lundi au vendredi	10h - 12h 14h - 18h30	10h - 12h 14h - 17h
Samedi	9h - 12h / 12h30 - 17h	
Dimanche	9h - 12h	

**Fermeture de Pont-à-Mousson le mardi**  
**Fermeture de Dieulouard le jeudi**

Horaires d'accès pour les artisans, commerçants, associations et collectivités adhérentes :

	Horaires d'été (du 01/04 au 31/10)	Horaires d'hiver (du 01/11 au 31/03)
Du lundi au vendredi	10h - 11h 17h30 - 18h30	10h - 11h 16h - 17h

**Fermeture de Pont-à-Mousson le mardi**  
**Fermeture de Dieulouard le jeudi**

Modalités d'accès :

- Accès réservé aux usagers des 31 communes de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson munis d'une carte d'accès numérotée et personnelle disponible auprès de la CCBPAM.
- Les véhicules de particuliers de hauteur dépassant 1,90 m sont interdits en déchetterie par principe, afin de les différencier des professionnels. Vous pouvez cependant bénéficier d'une autorisation spéciale d'accès de 6 passages, valable 2 mois, sous conditions, disponible auprès de la CCBPAM.
- Avant de se rendre en déchetterie, les usagers doivent réserver un créneau de passage. La prise de rendez-vous se fait en ligne sur le site web de la Communauté de Communes <https://www.bassin-pont-a-mousson.fr/dechetteries.htm> ou par téléphone au 07.86.40.98.64.

Le service déchets est à votre disposition :

- Par téléphone au 07.86.40.98.64 ou au 03.83.87.87.00
- Par mail à l'adresse [dechets@bassin-pont-a-mousson.fr](mailto:dechets@bassin-pont-a-mousson.fr)
- Site web : [www.bassin-pont-a-mousson.fr](http://www.bassin-pont-a-mousson.fr) > rubrique «les services» > déchets ménagers et déchetteries

# Mémo tri

**CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT**



Tous les emballages de la cuisine et de la salle de bain en plastique, carton et métal  
Tous les papiers

Bien vider, sans rincer et sans imbriquer  
Dans le sac jaune ou directement dans le conteneur\*



Couches, textiles sanitaires, lingettes, vaisselle cassée, balayures et sacs aspirateur, litières d'animaux ...

Déposez vos sacs directement dans le conteneur\*



\*Tout dépôt de déchet au pied des conteneurs est interdit, ces dépôts pouvant faire l'objet d'une contravention.

Directement dans le conteneur\* à papier



Tous les papiers



Sans bouchon, couvercle ni opercule  
Directement dans le conteneur\* à verre

Tous les emballages en verre : bouteilles, pots et bocaux



A la déchetterie de Pont-à-Mousson ou de Dieulouard



TOUT VENANT



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



BOIS



MEUBLES DÉMONTÉS



GRAVATS ET TERRE



FENÊTRES



PLÂTRE



CARTON



PILES ET BATTERIES



DÉCHETS DANGEREUX



DÉCHETS ÉLECTRIQUES



CARTOUCHES D'ENCRE



HUILES DE FRITURE



HUILES DE VIDANGE



RADIOGRAPHIES



PNEUS DES VL (uniquement sur Dieulouard)



Déchets de jardin : fontes de gazon, feuilles, fleurs, paille, petites branches...



Déchets de cuisine : épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marcs de thé et de café, essuie tout...



Ces déchets peuvent aller au compost!

Déposez vos objets en bon état dans la benne réemploi afin de leur donner une seconde vie !

## Un doute ? Une question ?

Téléchargez l'application guide du tri disponible gratuitement dans l'App Store, Google Play et Windows Phone

ou contactez la CCBFAM par téléphone au

03.83.87.87.00 ou par mail

dechets@bassin-pont-a-mousson.fr

